



Modalités inscriptions 2023-2024

Parcours type des jeunes élèves

- *4-5 ans : Eveil musical
- *6-7 ans : Parcours découverte (Violon - Harpe - Guitare - Flûte à bec/traversière - Clarinette/Saxophone)
- *7 ans et plus : Instrument + **pratique obligatoire FM - cours actifs** :
 - dominante chant (1^{ère} et 2^{ème} année)
 - dominante instrumentale (3^{ème} et 4^{ème} année)

FAMILLE

Renseignements administratifs communs à tous les élèves de la famille.

Vérifiez vos spams régulièrement, divers mails vous seront envoyés durant la saison.

ELEVES

- ***Parcours découverte** : 3 instruments à découvrir au cours de la saison. Prêt gratuit possible.
- ***Instruments** : I → Individuel - B → Binôme - A → Alternance
 - Enfants : individuel 30 minutes hebdomadaires- binôme 45 minutes hebdomadaires
 - Adultes : individuel 30 minutes hebdomadaires - alternance 45 minutes tous les 15 jours
- ***Formation musicale** :
 - Niveau : 1 à 4 ou Ados/Adultes
 - Dominante : 1^{ère} et 2^{ème} années → chant ; 3^{ème} et 4^{ème} années → cordes/percussions/vents/pianos
- ***Pratiques collectives** : **ouvertes sous réserve des effectifs**

Règlements

- ***Factures et attestations** : leur impression se fera uniquement sur demande.
- ***Mode de règlement** : Après validation des horaires avec vous, une facture vous sera envoyée par mail.
Les sommes éventuellement dues par Arpège (saison 2022-2023) seront déduites.
 - Chèques vacances : merci de les séparer de la souche
 - Virement : à l'inscription (le rib vous sera transmis avec la facture)
 - Chèques bancaires : 3 chèques possibles encaissés en milieu de mois (Octobre - Janvier - Avril)
- ***Remise des chèques** : permanences Mercredi 28 Juin de 16h à 19h et Samedi 1er Juillet de 10h30 à 13h.

Attention : Pour la bonne gestion des créneaux horaires, la préparation des emplois du temps et des contrats des professeurs, **seuls les règlements effectués (virement ou chèques remis) valideront définitivement votre inscription.**

La fiche d'inscription est à renvoyer par mail à compter du 15 Mai 2023 pour les familles déjà adhérentes.